

PROJET D'EVALUATION COLLEGE SAINT EXUPERY ANNEE SCOLAIRE 2026 - 2027

I PRINCIPES COMMUNS

Tout enseignant du collège garantit une formation qui permet à l'élève de progresser, de développer son esprit critique, de construire son futur de citoyen et de préparer son parcours ultérieur.

Dans ce cadre, l'évaluation a pour but d'accompagner l'élève et de le guider dans la construction de ses apprentissages, de ses savoirs et de ses compétences de manière régulière, en lien avec les attendus du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture.

Les professeurs de l'établissement organisent, dans leurs classes ou groupes, différents types d'évaluation au cours du semestre sur les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être à acquérir :

- **L'évaluation diagnostique** sert à connaître le niveau de maîtrise des connaissances, des compétences, des capacités des élèves, en début d'année scolaire ou en début d'une nouvelle séquence d'apprentissage ; elle peut faire l'objet d'une note indicative mais peut ne pas **entrer dans la moyenne de l'élève**.
- **L'évaluation formative** prend sa place en cours d'apprentissage. Elle **permet à l'élève de se situer** dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités, grâce aux appréciations régulières portées par l'enseignant, afin de progresser. **Une partie seulement de ces évaluations peut être prise en compte dans la moyenne**, selon les modalités annoncées par chaque enseignant.
- **L'évaluation sommative atteste un niveau** de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves et se situe au terme d'un temps d'apprentissage spécifique. Elle est systématiquement **prise en compte dans la moyenne**.

Dans le cadre des enseignements de la classe de troisième, conformément à la *Note de service du 2/9/2025 concernant les Modalités d'attribution du diplôme national du brevet à compter de la session 2026*, l'évaluation du niveau des élèves, en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, est menée dans les différentes situations d'apprentissage qui sollicitent la mémorisation, l'application et le réinvestissement. Par des activités écrites ou orales, individuelles ou collectives, les professeurs évaluent en attribuant une note de 0 à 20.

En classe de troisième, le conseil de classe valide, pour chaque discipline, une moyenne semestrielle ainsi qu'une moyenne annuelle. Le chef d'établissement est garant de la représentativité des moyennes des élèves.

Pour être réellement représentative du niveau d'un élève, la moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes. **Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité** prévue par l'article L. 511-1 du Code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et facultatifs auxquels ils sont inscrits. À ce titre, **les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées**. Ils sont tenus de suivre les enseignements correspondant au programme et figurant dans leur emploi du temps.

Seules les dispenses réglementaires relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) et à la deuxième langue vivante sont autorisées.

Concernant les fraudes ou tentatives de fraude :

Le fait d'utiliser des moyens frauduleux ou illégaux pour obtenir des avantages dans un contexte scolaire, tels que des notes ou la réussite à un examen, est considéré comme une fraude. Cela inclut l'utilisation de matériel non autorisé, l'accès à des ressources interdites, la copie sur autrui ou le plagiat (prétendre que le

travail est le sien lorsque ce n'est pas le cas).

L'utilisation d'une intelligence artificielle générative pour réaliser tout ou partie d'un devoir scolaire, **sans autorisation explicite de l'enseignant** et sans qu'elle soit suivie d'un travail personnel d'appropriation à partir des contenus produits, constitue une **fraude**. Elle est assimilée, à ce titre, à l'intervention d'une tierce personne ou à la reproduction non signalée de contenus existants.

En cas de fraude ou tentative de fraude, l'élève s'expose à une sanction et à l'attribution d'un zéro.

Le fait de recevoir et/ou utiliser des ressources non autorisées (internet ou autres), d'un autre élève ou d'un tiers est considéré comme une fraude.

Si un travail non personnel est suspecté, l'élève pourra être interrogé à l'oral ou à l'écrit sur le contenu du travail rendu.

Les contestations de fraude seront traitées conjointement par l'enseignant et la direction du collège.

Si un enseignant estime que la moyenne d'un élève n'est pas représentative de son niveau (absence, fraude, autre situation) :

Lorsque l'absence répétée d'un élève aux évaluations est jugée par son professeur comme faisant peser un risque sur la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention. Dans l'hypothèse où une moyenne périodique n'est pas jugée « représentative », celle-ci peut être remplacée par la mention En attente sur le bilan périodique de l'élève.

En fin d'année scolaire, le conseil de classe statue sur la situation des élèves dont une ou plusieurs moyennes périodiques ont été remplacées par la mention En attente. L'objectif est de faire en sorte que tous les élèves aient une moyenne annuelle sur 20 dans toutes les matières et de s'assurer avec discernement du caractère représentatif de ces moyennes. À cette fin, il peut être fait recours à une **évaluation de remplacement** qui permettra de rendre compte du niveau des acquis de l'élève. La note obtenue par l'élève à cette évaluation de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne annuelle manquante. Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation, l'élève est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement.

Fraude ou autre situation : lorsque la représentativité de la moyenne de l'élève n'est pas assurée, la situation sera traitée de la même façon qu'en cas d'absence répétée (voir ci-dessus).

II PRECISIONS PAR DISCIPLINES

DISCIPLINE	PRECISIONS APPORTEES
Arts plastiques	Peu d'évaluations diagnostiques (sauf cas particulier d'un nouvel arrivant). Les évaluations formatives, qui viennent accompagner un parcours lors des projets, avec des séquences évaluées menées sur plusieurs semaines, avec des consignes répétées, et des conseils pour progresser et s'améliorer, afin de permettre aux élèves de s'améliorer, ne sont pas toutes prises en compte dans la moyenne. Les évaluations sommatives visent à évaluer le niveau de maîtrise acquis durant les séquences de travail, et justifient d'un niveau de maîtrise d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Une partie importante de l'enseignement contribue à étayer l'argumentation, l'élocution ainsi que le vocabulaire des élèves en vue de la préparation de l'oral du brevet. Ces débats et formulations sont aussi évalués, de manière formative.
Anglais et Espagnol	L'évaluation en anglais et en espagnol s'appuie sur les cinq activités langagières du CECRL (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale en continu, interaction orale, expression écrite) et vise à mesurer la progression de chaque élève dans sa capacité à comprendre, s'exprimer et interagir en langue étrangère. Compétences linguistiques lexicale et grammaticale. Elle prend aussi en compte la diversité des apprentissages, la participation en classe et les projets réalisés au fil de l'année. • Évaluation diagnostique : en début d'année ou de séquence, compréhension d'un court document oral/écrit, expression simple. Non notée ou note indicative.

Anglais et Espagnol	• Évaluations formatives : activités orales, écrites ou numériques, feedbacks réguliers, auto-évaluations. Certaines peuvent être notées. • Évaluations sommatives : minimum trois évaluations par semestre, dont au moins une écrite et une orale ; tâches finales, projets, devoirs surveillés. Intégrées à la moyenne. Nature des évaluations sommatives (exemples) : • Compréhension orale : écoute d'un document audio/vidéo authentique. • Expression orale : jeu de rôle, interview, présentation, débat. • Compréhension écrite : lecture et analyse de texte, e-mail, article. • Expression écrite : rédaction courte, texte argumenté, lettre, description. • Projet final : réalisation d'une tâche concrète (affiche, podcast, exposé, saynète). Fréquence et représentativité : En cas d'absence de l'élève à une évaluation : • Le rattrapage est à l'appréciation du professeur pour assurer la représentativité de la moyenne. • L'élève sait qu'il devra éventuellement passer l'évaluation à son retour en classe sans que cela soit explicitement rappelé à chaque fois.
Arabe	Une évaluation diagnostique sera organisée en début d'année scolaire afin de mesurer les acquis antérieurs des élèves et de planifier les apprentissages à venir. Une évaluation diagnostique sera également mise en place au début de chaque semestre, afin de situer le niveau réel des élèves avant d'entamer les nouvelles séquences. Détermination des compétences visées selon le niveau : ☐ Niveaux SI : développement des compétences en compréhension écrite et orale, en expression écrite et orale, ainsi que des capacités d'analyse, d'argumentation, d'esprit critique et de communication fluide. ☐ Niveaux SSI : consolidation des compétences de base en lecture, compréhension, expression écrite et orale, en tenant compte du niveau linguistique des apprenants. Tout élève absent lors d'une évaluation devra passer un rattrapage dès son retour, portant sur la même compétence évaluée, sans possibilité de remplacement par un devoir à la maison, afin de garantir l'égalité des chances entre les élèves. Chaque semestre comprendra cinq évaluations, réparties selon les différentes compétences langagières : Pour les élèves de Section Internationale (SI) : ☐ 1re évaluation : compréhension écrite ☐ 2e évaluation : compréhension orale ☐ 3e évaluation : expression écrite ☐ 4e évaluation : expression orale ☐ 5e évaluation : évaluation des compétences linguistiques et grammaticales, mobilisées en contexte. Une évaluation écrite unifiée sera organisée au niveau de l'établissement pour les élèves de 3e SI. Cette évaluation comptera dans la moyenne du contrôle continu avec un coefficient 2, dans le but de consolider les acquis et de préparer les élèves au passage au lycée. Pour les élèves Sans Section Internationale (SSI) : ☐ 1re évaluation : compréhension écrite ☐ 2e évaluation : compréhension orale ☐ 3e évaluation : expression écrite ☐ 4e évaluation : expression orale ☐ 5e évaluation : évaluation des compétences linguistiques et grammaticales, adaptées au niveau des apprenants. Chaque évaluation devra comporter un barème clair et explicite, permettant de mesurer de manière objective le niveau réel des élèves et les compétences effectivement acquises. Les critères d'évaluation devront être communiqués aux élèves afin de favoriser une meilleure compréhension des attentes et de leur permettre d'identifier leurs points forts ainsi que les compétences à renforcer.

Education musicale	Evaluation formative, qui permet à l'élève d'identifier ses lacunes. Evaluation sommative pour le contrôle des connaissances. Evaluation orale via les chants imposés ou projets personnels. Evaluation des projets de groupe : investissement (s'engager dans un projet), vivre ensemble.
EPS	3 disciplines par semestre, donc 3 notes. En cas de dispenses sur un semestre, la moyenne annuelle peut être effectuée à partir des trois notes du semestre restant. En cas de dispense annuelle totale, l'EPS ne sera pas prise en compte pour l'obtention du DNB. Il n'y a pas d'évaluation prévue en cas de dispense partielle, car cela conduirait à des notes qui ne reflèteraient pas le niveau de l'élève et que ce ne serait pas équitable par rapport aux autres élèves. Eventuellement, en cas de note manquante, une séance de rattrapage peut être organisée en fin d'année, selon la disponibilité des installations et des enseignants. Il est obligatoire de participer dans toutes les activités. Tout certificat médical doit être transmis au professeur d'EPS et à l'infirmière dès le début de la période couverte pour permettre, le cas échéant et selon sa durée, une éventuelle dispense d'évaluation.
Français	Modalités des évaluations : compréhension et analyse de texte, dictée, évaluation de langue, contrôle de lecture, expression orale, rédaction, tests de leçon, entraînement type brevet, recherches documentaires, note de participation, investissement, EPI ... Tests écrits et / ou oraux, en classe, à l'appréciation de l'enseignant. Devoirs à la maison (à la marge). 5 notes minimum (formatives et/ou sommatives) par semestre, à l'appréciation de l'enseignant. Possibilité d'attribuer des notes non certifiantes (coefficient 0, qui ne comptent pas dans la moyenne) dans certains cas : faire apparaître la note sur Pronote a une fonction indicative pour les familles. En 3ème : un brevet blanc commun par an et un devoir commun en décembre Modularité dans les coefficients des évaluations en fonction de l'importance des attendus, à l'appréciation de l'enseignant. En cas d'absence de l'élève à une évaluation : le rattrapage est à l'appréciation du professeur pour assurer la représentativité de la moyenne. En cas d'absence à une évaluation, l'élève sait qu'il devra éventuellement la passer à son retour en classe. Le professeur ne donnera pas de préavis à l'élève. En cas de triche (utilisation de ressources non autorisées, téléphone ou montre connectée, copie, plagiat...) : le professeur se réserve le droit d'attribuer la note de 0.
Histoire-géographie EMC	Deux ou trois notes certificatives par semestre au minimum, dont au moins une sera en lien avec les trois épreuves disciplinaires du DNB (repères chronologiques et/ou spatiaux, étude de document(s), développement construit). Evaluation diagnostique : non évaluée par une note chiffrée. Début d'année, début de séquence. Evaluation formative : évaluée par une note chiffrée et des compétences. Travail en groupe, projet, exposé... Evaluation sommative : évaluée par une note chiffrée et des compétences. Repères chronologiques ou spatiaux, développement construit, analyse de documents. Le rythme des évaluations est ponctué par la progression de la classe et est laissé à la seule appréciation de l'enseignant. En cas d'absence à une évaluation, le ou les élèves rattrapent celle-ci selon un calendrier dicté par l'enseignant. A la fin du semestre, si l'enseignant considère que la moyenne de l'élève n'est pas représentative pour cause d'absences récurrentes ou stratégie d'évitement, une évaluation sera alors organisée par l'enseignant.

Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA)	3 à 5 évaluations par semestre environ, qui peuvent porter sur la civilisation, la langue, l'oral, des recherches et/ou un travail d'équipe. Petites évaluations formatives avec un faible coefficient (ex : travail de groupe, oral, recherches), évaluations sommatives plus importantes (langue, bilans de chapitres).
Mathématiques	Chaque élève sera évalué au moins trois fois au cours de chaque semestre dont au moins une évaluation écrite en classe. L'enseignant est le seul garant à chaque semestre, sous la responsabilité du Chef d'établissement, à ce que la moyenne soit représentative des acquis, des progrès et du travail de l'élève. Dans un souci d'égalité et de travail collectif des enseignants, chaque année l'équipe définit une progression commune pour chaque niveau, adaptée aux besoins identifiés.
Physique-chimie	Evaluation diagnostique : Non notée (indicative) utilisée uniquement pour identifier les acquis de départ et adapter les apprentissages. <u>Modalités</u> : QCM / quiz, exercices courts, questionnaire oral ou manipulation simple. Evaluation formative : Notée. Certaines évaluations peuvent être notées, avec un coefficient faible, afin de valoriser l'engagement et la progression. <u>Modalités</u> : - Activités orales (questionnement, exposé scientifique, présentation de démarche expérimentale) ; - Exercices écrits en classe ; - Activités numériques à la maison (Quiz en line, QCM Pronote) ; - Travaux de groupe ou mini-projets/ Travail pratique. Evaluation sommative : Notée et intégrée à la moyenne. <u>Modalités</u> : - Devoirs surveillés en fin de chapitre ou séquence ; 4 évaluations par semestre, dont 3 écrites et 1 orale ou pratique.
SVT	Trois notes chiffrées par semestre si possible, en fonction des emplois du temps (heures perdues) et de l'avancée du programme : - 2 épreuves écrites avec une partie leçon et une partie exercices avec étude de document - 1 ou 2 notes de travaux pratiques ou travaux dirigés Possibilité pour chaque enseignant d'ajouter des notes de travaux en groupe, exposés... Evaluation diagnostique : non évaluée par une note chiffrée. Evaluation formative : peut être évaluée par des compétences. Evaluation sommative : évaluée par une note chiffrée et des compétences. Le rythme des évaluations est dicté par l'avancée du programme et est laissé à la seule appréciation de l'enseignant. En cas d'absence à une évaluation, le ou les élèves rattrapent celle-ci le plus rapidement possible (cours suivant) A la fin du semestre, si l'enseignant considère que la moyenne de l'élève n'est pas représentative pour cause d'absences récurrentes ou stratégie d'évitement, une évaluation sera alors organisée par l'enseignant.
Technologie	• Trois évaluations sommatives minimum par semestre. • Les évaluations prennent en compte les compétences du programme. • Chaque séquence donne lieu à une évaluation formative (grille de compétences) et/ou à un travail noté (écrit, oral, manipulation). • Le projet de fin d'année (évaluation de projet). • L'usage du numérique peut être valorisé dans la note si conforme aux objectifs pédagogiques. • Toute absence à une évaluation donnera lieu à un rattrapage systématique, afin d'assurer la représentativité de la moyenne semestrielle de l'élève.